



CERTIFICAT ADMINISTRATIF

**PLUi de l'ex CC du Mâconnais Charolais – Elaboration avec zonage d'assainissement et
abrogation des cartes communales de Saint Léger sous la Bussière et Saint Point**

Je soussigné,
Jean-Noël BERNARD,
Maire de la commune de Serrières

ATTESTE

➤ Que la **délibération n° 2022-25** en date du 2 juin 2022 d'approbation du PLUi de l'ex Communauté de communes du Mâconnais Charolais (CCMC) avec zonage d'assainissement et abrogation des cartes communales de Saint Léger sous la Bussière et Saint Point, a été **affiché ce jour** sur le panneau d'affichage officiel de la Commune de Serrières.

Etabli à Serrières, le 20 juin 2022
Fait pour valoir ce que de droit.

Le Maire,
Jean-Noël BERNARD